



CLAUDINE DARDY

Identités en pièces

L E JEU DE MOTS veut ici nous concerner. Chacun de nous doit posséder toute une série de papiers définissant autant d'identités différentes. Nous sommes fabriqués de toutes pièces. Ces papiers, ces justificatifs sont les témoignages d'inscriptions obligatoires, sous peine d'exclusion.

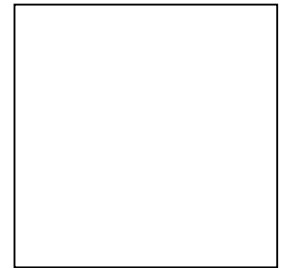
S'inscrire et en garder traces

Laissons de côté ces inscriptions premières de l'État Civil où s'enregistrent les naissances, les mariages, les décès. Bien d'autres se sont imposées comme corollaires du développement d'une écriture administrative. Dans un petit ouvrage portant sur l'accumulation du pouvoir, F. Fourquet constatait que l'accumulation d'État « *procède par accumulation d'enregistrements : les registres se multiplient, les inscriptions, les rôles, les matricules.* » ⁽¹⁾

L'anthropologue J. Goody souligne aussi l'extension de cette écriture administrative. ⁽²⁾

Tout un quartier de Tokyo, Sania, est de ce point de vue, très exemplaire. Sania est le quartier des exclus et c'est le seul endroit où l'on peut vivre sans papiers, sans être l'objet des perpétuels recensements qui ont lieu dans le reste de la ville. ⁽³⁾

Hormis les inscriptions d'État Civil, il en est de plus neuves et de plus quotidiennes. Par exemple, les inscriptions scolaires



1. Revue *Recherches*, n° 46, 1982 : F. Fourquet, « L'accumulation du pouvoir ou le désir d'état ».

2. J. Goody. Encyclopédie Universalis : *Les enjeux. La raison graphique*, éd. de Minuit, 1979. La logique de l'écriture, éd. A. Colin, 1986.

3. *Mégalo, mégalo*, Antenne 2, février 1987.

et médicales. L'inscription bancaire est pratiquement obligatoire pour l'adulte (on se passe difficilement d'un compte, ne serait-ce que pour toucher un salaire ou une allocation). Sans oublier toutes ces cartes de droits ou d'assistances, notamment celle des allocations familiales.

Cette production massive de papiers définit des identités partielles : l'assuré social, l'abonné au gaz ou au téléphone, le contribuable, le salarié, le propriétaire, le syndiqué, le titulaire de compte, etc.

Une identité de branchés

Ces traces écrites peuvent faire office de papiers d'identité. On est amené à produire une quittance de gaz ou d'électricité en guise de justificatif de domicile. Cette pièce devient plus crédible que la quittance de loyer ou le titre de propriété.

Si la quittance peut servir de papier d'identité, c'est que les temps modernes exigent qu'on soit branché sur des réseaux ou des flux, bien plus qu'enraciné en un lieu. Sans ce genre de justificatif, exclu, on rejoint la cohorte des S.D.F. (sans domicile fixe), en fait des « sans-papiers », sorte d'handicapés administratifs, qui sont la clientèle type d'associations caritatives.

Les inscriptions, traces écrites, ont le pouvoir de cristalliser l'institution là où on avait cru l'évincer. Il en est ainsi de ces couples qui refusent le mariage mais se trouvent pourtant plus sûrement et durablement liés par l'acte d'achat d'un appartement commun que par la signature du registre municipal. De même, le compte bancaire joint institutionnalise des rapports économiques et sociaux. De simples papiers dessinent de nouvelles sortes de configurations sociales, d'autres manières de « familles ». La prégnance, le poids de ces inscriptions diverses se révèlent particulièrement à l'occasion d'un décès. Régler une succession, c'est non seulement transmettre des biens, mais aussi des inscriptions. Il faut entamer un processus de désinscriptions pour que les vivants liés au défunt et à ses marques (le veuf et la veuve et surtout ses ascendants et

enfants) puissent se réinscrire « autrement ». Un défunt ne laisse pas un vide, mais un amas de papiers que les survivants doivent gérer. Et toutes les catégories sociales, riches ou non sont ici concernées ⁽⁴⁾. D'une manière générale, pourtant, la production de traces écrites est proportionnelle aux subventions et assistances.

Inscriptions multiples mais inégales entre elles

Pour circuler d'une province à l'autre, il fallait autrefois un passeport. Le livret de l'ouvrier a pu remplir en son temps cette fonction. Il a bien peu retenu l'attention des historiens. Pourtant, c'est un mode d'inscription, – l'inscription par le travail – appelé à jouer un rôle tout à fait primordial, plus important que l'inscription territoriale. Ce livret a ses ancêtres dans ces congés écrits délivrés par les patrons à partir de 1723. Il garantissait qu'un ouvrier avait bien mené un ouvrage à son terme. L'arrêt du 11 septembre 1781 instaure le livret qui se maintiendra jusque sous la Troisième République en dépit des controverses dont il est périodiquement l'objet.

Des recherches ont montré les diverses manières de contrôler les grandes transhumances des populations ouvrières inhérentes à l'industrialisation, en les fixant, et les occupant notamment dans les cités et leurs jardins ⁽⁵⁾. Il faudrait y ajouter le rôle du livret, important palliatif à cette mobilité du travailleur, gênante pour la production. L'ouvrier peut à la rigueur se déplacer, à condition qu'il ait reçu les tampons en bonne et due forme.

L'étude du livret et de ses usages est difficile. C'est une pièce peu conservée qui ne figure guère dans les papiers de famille et qui n'accède pas au statut d'archive privée. Au reste, ces notions d'archives n'existent que pour certaines catégories susceptibles d'avoir un lieu fixe, une maison pour les entreposer. Les pauvres n'ont pas de papiers de famille, ils ont des papiers tout court.

Il faut croire puisque ce livret se maintient envers et contre tout jusqu'à la Troisième République qu'il devait servir de

4. Revue *Les Temps modernes*, septembre 1986 : C. Dardy. « Les nouveaux veufs ».

5. L. Murard, P. Zylberman, *Ville, habitat et intimité*, Naissance du « petit travailleur infatigable », Rapport CERFI, 1976.

papier d'identité. Une enquête de 1869 rapporte qu'il permettait à l'ouvrier d'« obtenir du logement et du crédit » et qu'en somme, il servait de caution. Aujourd'hui, c'est l'inscription de non-travail qui est devenue l'obligation. Et la fiche de paie du salarié constitue une authentique pièce d'identité.

Nouvel illettrisme et notaires du pauvre

Face à ces inscriptions multiples et à leurs obligations, un nouvel illettrisme est peut-être né. Les assistantes sociales connaissent bien le temps de la feuille d'impôts même simplifiée. Elles ont l'habitude d'être des aides à la démarche, des notaires du pauvre. Il est significatif que, du travail social, viennent souvent ces gens qui ouvrent officine de scribes modernes. Le thème de la bureaucratisation de la vie quotidienne n'est pas neuf mais il n'a peut-être pas non plus été totalement exploré. Récemment, Dupuy et Tœnig ⁽⁶⁾ ont voulu remettre en cause l'image d'une administration monstrueuse et monolithique qui écraserait les individus. Enquête à l'appui, ils montrent que cette administration procède ordinairement par micro-arrangements, bricolages. Mais, il n'y a guère d'égalité entre administrateurs et administrés, ou même entre administrés, au regard de ces arrangements. Pour s'arranger, il faut du temps et du savoir-faire ; et les deux ne sont certes pas également repartis. Le nouvel illettrisme se traduit moins par le manque à savoir écrire – il y a de moins en moins d'écriture manuscrite à produire ou de rédaction – que dans le « savoir-produire » au bon moment les bonnes pièces, les bons justificatifs. L'imprimé, le formulaire constituent des genres singuliers. Ils marquent certainement une étape particulière dans la « logique de l'écriture ».

Où l'on voit l'identité quitter le corps et se mettre en pièces

Il existe un parallèle troublant entre l'histoire de l'imprimé et celle de la photo d'identité.

Un ouvrage élaboré par le Centre National de la Photographie souligne le fait que la photo d'identité réduit la représentation de l'individu à son seul visage ⁽⁷⁾. Curieusement, la standar-

6. P. Dupuy, J-C Hœnig, *L'administration en miettes*, éd. Fayard, avril 85.

7. Centre National de la Photographie, Coll. Photocopies ; *Identité*, de Disderi au photomaton, 1985.

disation de ce moyen d'identifier aboutit à un paradoxe, la production de l'identique. Prises toutes seules, sans autres éléments, ces photos dites d'identité ne disent rien. Elles n'ont de sens que connotées d'un numéro et d'un nom, assorties d'autres éléments descriptifs. Bertillon, le célèbre employé aux écritures de la Préfecture de Police s'en était bien aperçu en classant les fiches des délinquants. D'où son idée de recourir à des mesures osseuses, donc une traduction chiffrée. Il a également mis au point une méthode de description, un formulaire du « portrait parlé » ou plutôt écrit qui ne devait point laisser place à la fantaisie, mais se voulait « scientifique ». Il fallait chiffrer. Et quand ce n'était plus possible, rédiger en « décrivant » et non en « dépeignant » : *Le peuple, dit-il, cherche non pas à décrire mais à dépeindre, ce qui n'est pas la même chose, au moyen d'une comparaison ou d'une image, les formes qui le frappent c'est-à-dire, les formes exceptionnelles. Ainsi, la première des conditions qu'une notation méthodique doit remplir est d'observer et de traduire par des mots, l'ordre et la gradation que l'on observe dans la nature. Un autre obstacle contre lequel il convient de lutter vient de la présence même dans la langue consciente d'expressions très figuratives mais englobant divers attributs et qu'il est par conséquent impossible de faire entrer telles quelles dans une sériation :*

teint coloré

coloration sanguine

teint basané

coloration pigmentée

Description savante donc, opposée à une description spontanée ⁽⁸⁾.

Si la photo d'identité devait être complétée par une description minutieuse, c'est qu'on la jugeait insuffisante. Cette apparence physique de l'individu ne disait plus grand-chose de son identité à l'heure de l'extension des villes et de leurs foules... sans visage.

De nos jours, le corps peut être traduit en d'autres procédés graphiques. Par exemple, le code génétique, code barre semblable à celui qu'on trouve sur les produits de consommation. L'identification par le corps est devenue affaire de spécialistes. Progrès du *formulaire* cher à Bertillon. Nous sommes

8. Bertillon,
*Instructions
signalétiques*, 1893.

identifiés par toutes sortes de procédés graphiques et d'abord par des numéros ; le numéro INSEE en serait le prototype. Récemment, victime d'une perte de papiers, un jeune homme n'aurait dû son salut qu'à la possession de ce numéro, trace unique, dernière chance de survie administrative.

9. J. Demda, *Otobiographies*, éd. Galilée, 1984.

10. G. Genette, *Seuils*, éd. du Seuil, 1987.

Le corps donc, même réduit au visage, a perdu son pouvoir d'identité. La multiplication de la photo, le recours à la machine jusqu'au récent « photomaton » ont vidé la photo de sa substance humaine. On lit le même mouvement dans l'imprimé ou le formulaire. Il n'est même plus besoin d'écrire son nom en majuscules dans les cases prévues à cet effet ; l'employé le fait à la machine sous la dictée.

Signer, nommer : affaires sociales ?

Il reste au mieux à signer. C'est l'ultime trace manuscrite, dernière manifestation personnelle, la signature du chèque pré-rempli par exemple. Mais la signature n'est peut être pas aussi « personnelle » qu'elle le paraît. J. Derrida examinant celle de la Déclaration d'Indépendance américaine, en l'occurrence celle de Jefferson, laisse entrevoir une certaine ambiguïté. La signature de Jefferson est par délégation, il représente le peuple. Il n'empêche, Jefferson aurait souffert de voir son texte corrigé, amendé, écourté ⁽⁹⁾. Il existe, en somme, des signatures institutionnelles et même la signature d'un chèque n'a de valeur que socialement cautionnée, couverte.

En tant que vestige du corps dans les modes d'inscription et d'identification sociale, la signature mériterait quelques études et recherches supplémentaires. Au fond, elle est un élément de paratexte pour reprendre le qualificatif de G. Genette ⁽¹⁰⁾. Notre identité, à l'intérieur du développement d'une logique de l'écriture, ne se lit même plus dans le texte mais dans ce paratexte que sont la signature, le numéro, le nom, etc.

S'effacer

Le nom, corollaire de la signature est un élément identitaire problématique. À cet égard, une histoire tout à fait exemplaire est rapportée par le Directeur d'un Centre d'hébergement

pour jeunes de 16 à 18 ans. L'un de ces adolescents voulut se faire établir une carte d'identité. D'ordinaire, en pareil cas, un responsable des Affaires Sanitaires et Sociales signe en lieu et place des parents, ou plutôt de l'autorité parentale. Pourtant, cette banale formalité a ouvert cette fois des abîmes. Le responsable s'est aperçu qu'il ne pouvait pas signer, qu'il n'en avait pas le droit, car le dossier ne comportait aucune trace d'abandon officiel. L'enfant avait été « oublié » vers l'âge de deux ans par sa mère chez son compagnon de l'époque. Magnanime, elle lui avait pourtant laissé son nom. Le compagnon s'était occupé de l'enfant, avait trouvé une autre compagne, qui elle-même avait trouvé... Et ainsi de compagnons en compagnes, on avait omis d'abandonner l'enfant ! La seule planche de salut fut une recherche de la mère dite dans l'intérêt des familles (sic). De coutume, on sait que ce type d'enquête n'aboutit pas mais qu'elle a au moins le mérite de permettre un ravaudage du tissu administratif.

En attendant, le jeune homme fit une tentative de suicide au tipp-ex (effaceur bien connu des dactylographes, il se présente en flacon contenant du trichloréthylène). « *A-t-il voulu se blanchir ou s'effacer ?* », se serait demandé le médecin, fin psychologue. S'effacer probablement, dire symboliquement le blanc de la signature, l'invalidité du papier d'identité ; juste perception de la valeur de ce papier auquel le jeune homme identifie son existence de chair et d'os.

Une autre histoire d'identité relatée par une émission de télévision pourrait faire écho à celle-ci. Éric le fugueur a quitté une famille dont, il ne savait pourquoi, il ne portait pas le nom. Il a changé de territoire, de pays, s'est attribué transitoirement un nom fabriqué ressemblant étrangement à celui de son beau-père, avant d'être arrêté par la police comme adolescent sans argent, ni papiers. À partir de là, commence l'incroyable, puisque la police qui cherche un jeune disparu ne tarde pas à vouloir le reconnaître en Éric. Éric endosse cette identité sans mot dire, se laisse reconduire dans sa famille belge, qui n'y voit que du feu ! Sans doute, bien des interprétations psychanalytiques peuvent rendre compte de cet « incroyable ». Mais il ne faut pas oublier de noter au passage l'extraordinaire force de l'injonction sociale à travers

l'affirmation de la police, « *C'est votre fils* ». Eh bien oui, ce sera leur fils. Au diable la loi du sang. Mais l'histoire est plus complexe encore. Elle montre Éric évoluant entre trois familles, trois noms, pour enfin achever son périple chez son vrai père, dit tel parce qu'il porte le même nom, et que, du coup, l'intéressé s'acharne à prouver cette vérité : l'adéquation du nom à la fonction de père ⁽¹¹⁾.

Prénoms, signatures et pratiques jeunes

D'autres adolescents aux histoires personnelles moins troublées que celle d'Éric peuvent être amenés à jouer de leurs noms, voire de leurs signatures. Par exemple, deux jeunes pratiquent la peinture spontanée sur les murs de leur ville. Ils ont coutume de signer leurs productions éphémères. Ces signatures s'appellent « tags ». Cette désignation spécifique souligne leur importance. Les tags sont des pseudonymes, des noms d'artistes, certains connaissent une relative notoriété, au moins parmi leurs pairs. Les jeunes changent de tags, en prennent plusieurs successivement ou en même temps. Ils les échangent ou les prêtent, attribuant telle peinture à qui n'en est pas l'auteur. Le tag correspond à une pratique de groupe ⁽¹²⁾.

De même, au sein du mouvement SOS Racisme, – mouvement de jeunes, à bien des égards –, les jeunes choisissent non pas des noms mais des prénoms rendant mieux compte de leur double inscription territoriale et familiale. En règle générale, leur choix ne traduit pas un retour au prénom des origines, mais le bricolage plus subtil d'un prénom entre deux cultures ⁽¹³⁾.

Noms, prénoms, signatures racontent des modes d'inscription sociale et non pas seulement des histoires personnelles, plutôt des histoires d'identités collectives. Des constats qui rejoignent ceux de C. Lévi-Strauss : « *C'est évidemment à propos de la question du nom propre que l'identité se pose de manière privilégiée : le nom propre, lieu de l'inscription sociale du groupe sur le sujet est à mettre en rapport avec le type de refonte que le signifiant opère sur l'illusoire identité à soi de la personne : nom de groupe, nom d'individu, la*

11. Émission
Antenne 2 du jeudi
22 avril 1987,
22 h 35 : *Les trois familles d'Éric*.

12. Mémoire de
maîtrise en Sciences
sociales appliquées.
F. Chevillon, mars
1987, Université de
Créteil.

13. Mémoire collectif
de Licence en
Sciences sociales
appliquées, Université
de Créteil, Juin 1987.

question du clivage se met ici à insister d'urgence d'autant plus forte qu'elle met en jeu des paramètres aussi variés que le rapport de la mère à l'enfant, la question d'un système des appellations et d'un système des attitudes et leur relation avec la fonction de donneur de femmes et celle de la prohibition de l'inceste ⁽¹⁴⁾. »

14. C. Lévi-Strauss, *Introduction au Séminaire sur l'identité*, de 1974 à 1977.

La fixation de ces éléments, noms, prénoms, signatures, par écrits et les modalités de cette fixation – manuscrite ou mécanisée – dans le contexte d'un formulaire ou d'un imprimé, bref la *mise en papiers*, fonctionne comme attribution d'identité. Elle revêt de ce fait une importance décisive. Il n'est pas de jeux d'écritures anodins ou innocents. Un policier, Sicot, a recensé quelques histoires d'erreurs volontaires ou involontaires dans les inscriptions les plus ordinaires, celles de l'État Civil. Elles ont toutes marqué à vie leurs protagonistes, même plus loin, leur descendance.

L'inscription, le papier ne résiste pas au changement de territoire mais peut être, en revanche, parfaitement tenace, résistant, au temps.

Il arrive que des changements d'identités, de papiers touchent par force ou par choix des groupes entiers. Des exemples récents sont liés aux vagues migratoires (immigration vietnamienne) ; pour les besoins de leur intégration dans un nouveau pays, des individus se trouvent tout à coup dotés de faux noms, faux âges, fausse parenté. De tels faits ont pu donner lieu à l'exploitation partisane que l'on sait. Certains personnages politiques ont évoqué des Français qui ne seraient que de papiers, comme si les papiers ne déterminaient pas aussi l'existence de chacun d'entre nous. Il est, à ce propos, des affaires exemplaires, comme celle de J. Laurent, l'écrivain, Français de vieille et illustre souche qui connut pourtant son aventure administrative. Histoire de papiers de Français...

Papiers d'Arménie ou requiem pour un généalogiste

En matière d'immigration, les exemples mettant en jeu des papiers peuvent être beaucoup plus anciens. Les effets en sont

alors mesurables à plus long terme. Il en va ainsi de l'immigration arménienne. Citons cet homme venu en France vers 1930 grâce à un contrat de travail (d'où l'importance de l'inscription travail parmi d'autres inscriptions possibles). Ce contrat ne comportait pas de photo. Il a permis ultérieurement à son possesseur d'obtenir des papiers d'identité et de s'installer durablement en France. Ce même contrat de travail, porteur du même nom a été vendu trois fois à la même époque par la même officine. C'est dire qu'il existe en France trois lignées portant même nom mais sans aucun rapport biologique. Une famille en papiers, en somme, de quoi défier le généalogiste le plus obstiné.

15. P. Lejeune, *Moi aussi*, éd. du Seuil, février 1986.

16. J.-P. Nicolas, *La pauvreté intolérable*, éd. Erès.

Richesses insoupçonnées du formulaire et du dossier

Papiers, cartes bleues, oranges, vertes, relevés de banques, quittances d'électricité, de téléphone, bulletins scolaires, fiches de paie, dossiers médicaux, des traces de toutes sortes susceptibles de raconter autant de vies sociales, aussi sûrement que peuvent le faire les vies recueillies oralement, selon une approche biographique qui suscite grand engouement, à l'heure actuelle, dans le champ des sciences sociales et les médias. Ces traces en forme de documents constituent des archives. Elles n'ont peut-être pas pour autant le caractère mort que voudrait leur prêter P. Lejeune qui leur oppose et leur préfère les récits oraux, vivants ⁽¹⁵⁾. Des dossiers contemporains, des documents, des formulaires peuvent surgir des histoires sociales du présent. La méthode apparaît même en parfaite concordance avec une société à écriture. Des travaux récents témoignent de cette potentialité, de cette vitalité des archives et indiquent en creux le poids social des papiers. Par exemple : J.-P. Nicolas a composé entre autres la biographie administrative d'une famille assistée à partir de pièces rassemblées, organisées par lui, en dossier. Un travail qui confirme et laisse ainsi mesurer à quel point l'assistance appelle la production de traces écrites spécifiques ⁽¹⁶⁾.

B. Koëppel a ressuscité d'un dossier composite où le formulaire se révèle en tant qu'informateur institutionnel et social,

Marguerite B., une jeune fille pensionnaire d'une maison de correction dont le suicide en 1950 marqua la fin de ce type d'institution ⁽¹⁷⁾.

17. B. Kœppel,
*Marguerite B. Une
jeune fille en maison
de correction*,
éd. Hachette, 1987.

À nos papiers

Une des obligations majeures et typiques de la vie sociale moderne est celle d'inscriptions multiples, toujours assorties de traces écrites. Inscriptions qui nous fondent à être, qui disent notre identité d'être social. Elles rappellent à chaque instant que nous sommes encore et plus que jamais non seulement dans une raison mais dans un ordre graphique. Les imprimés, les formulaires, les numéros, les codes graphiques et autres éléments paratextuels en multiplient et diversifient les modalités : la construction de nos identités en dépend. Pour les plus défavorisés, ces inscriptions obligatoires et multiples sont encore plus prégnantes et pesantes. Les travailleurs sociaux sont dans une position tout à fait privilégiée d'acteurs et d'observateurs de tout ce qui se joue autour de ces mécanismes d'inscription. Ils travaillent à l'inscription ou à la réinscription, illustrant particulièrement le « aujourd'hui, travailler c'est écrire » de M. de Certeau ⁽¹⁸⁾.

18. M. de Certeau,
*L'invention du
quotidien*, 10-18.

La juste métaphore actuelle pour penser le social paraît encore être celle de la page, de son texte et surtout de son paratexte, bien plus que les évocations plus anciennes du corps, du tissu, ou du lien.

